

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de novembre en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :           **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif

Absent :           Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 11 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
  - Session régulière du 02 octobre 2007
  - Session spéciale du 15 octobre 2007
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
  - Recettes et dépenses
  - Nomination d'un maire suppléant
  - Signature des chèques et documents pour la municipalité et le centre culturel de Sainte-Croix
  - Mandat des conseillers
  - Discours du maire sur la situation financière au 31 décembre 2006 (art. 955 C.M.)
  - Adoption du règlement numéro 398-2007 « Règles de contrôle et de suivi budgétaires »
  - Adoption du règlement numéro 399-2007 « Délégation de pouvoir »
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Recettes et dépenses
  - Engagement de Mme Élisabeth Garneau, préposée au comptoir lunch
- 5) Demande d'aide financière
  - Club de patinage artistique Ste-Croix
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Démission de M. Marc Lauzé, préventionniste
  - Engagement de M. Charles-Didier Lamontagne, pompier volontaire
  - Soumission(s) pour appareils respiratoires (4)
  - Soumission(s) pour équipement de stabilisation
- 7) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (17 octobre 2007)
    - Dépôt
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - Dossier de M. Jean-Pierre Allard, lot 152-P
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier de M. Claude Côté, lot 192-1

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

Demande de modification au Règlement de zonage numéro 355-2005  
- Dossier de M. Alain Leclerc, lot 66-P

Projet de règlement

- Plan d'urbanisme numéro 387-2007
- Permis et certificats numéro 388-2007
- Zonage numéro 389-2007
- Lotissement numéro 390-2007
- Construction numéro 391-2007
- Conditions préalables à l'émission d'un permis numéro 400-2007

### 8) Voirie

Réfection des rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay

- Directive de changement n° 1 (fourniture de matériaux)
- Directive de changement n° 2 (entrée de service pluviale)
- Décompte progressif n° 1 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
- État du coût des travaux (provisoire) et financement permanent
- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Droit de passage

- Fédération québécoise des Clubs Quads (VTT)

Entreposage des neiges usées municipales

- Contrat de services avec Tuyauterie Canada Ltée/Canada Pipe Ltd
- Extra au contrat de déneigement des trottoirs (Les Entreprises J.-R. Auger)

Construction d'un trottoir de 75 m. intersection Hamel/Principale vers l'ouest

- Acceptation des travaux et paiement

### 9) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Projet de construction d'un 3<sup>ième</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard

- Participation financière n° 8 de Saint-Édouard (Roche Ltée)
- Participation financière n° 9 de Saint-Édouard (GNP inc.)

Financement temporaire

- Règlement n° 385-2007

### 10) Comité Familles de Sainte-Croix

- Dépôts des rapports du 25 avril et du 19 septembre 2007

### 11) Office municipal d'habitation de Sainte-Croix

- Budget supplémentaire 2007

### 12) Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée

272-2007

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

## **PROCÈS-VERBAL**

273-2007

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 02 OCTOBRE 2007**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 02 octobre 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

274-2007

## **SESSION SPÉCIALE DU 15 OCTOBRE 2007**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 15 octobre 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

275-2007

**COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES D'OCTOBRE 2007 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 23 SEPTEMBRE 2007 AU 27 OCTOBRE 2007	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9 109,75
	INSPECTEUR MUNICIPAL	4 796,48
	URBANISME	150,12
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE & T/JEUX	15 027,97
	AVANTAGES SOCIAUX	4 313,19
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>33 397,51</b>

**COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2007 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	AIR PACK (RECHARGE)	61,53
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN ENR.	INSTALLER ROUTEUR SANS FIL (BERTRAND FRÉCHETTE)	131,04
	BATTERIE ADMINISTRATION	113,95
	RÉSEAU SANS FIL (MAIRE & DG)	79,77
ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVICE D'INCENDIE DU QUÉBEC	FORMATION CERTIFICATION DES RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES (ST-AUGUSTIN-DESMANURES 10-11-07)	113,95
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION COMPTABILITÉ 07/11/2007 (BERTRAND FRÉCHETTE)	170,92
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & P/R	216,58
BIOLAB – DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	524,34
BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES & ACC. INCENDIE	119,65
BUROCOM ENR.	CONTRAT ENT. PHOTOCOPIEUR	415,79
CLD DE LA MRC DE LOTBINIÈRE	SOUPER DES GENS D'AFFAIRES (M. JACQUES GAUTHIER, MAIRE)	75,00
CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC	INSCRIPTION DÉVOILEMENT 2 <sup>ÈME</sup> ÉDITION (14-11-2007)	39,88
DOCUMENTS EXPRESS	PHOTOCOPIE (APPEL D'OFFRES ) INC.	21,61
EMCO QUÉBEC LTÉE	ENT. & RÉP. BORNE-FONTAINE	273,48
	ENT. & RÉP. BORNE-FONTAINE	65,94
	ENT. & RÉP. BORNE-FONTAINE	13,18
	ENT. & RÉP. BORNE-FONTAINE	544,05
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR	GUIDE DÉMARRAGE CENTRE COMMUNAUTAIRE LOISIR 2007	30,28
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ENVOI COLIS VOIRIE	10,86
FILTRUM INC.	ENT. & RÉP. U/EAU, STATION POMPAGE STE-CROIX	860,02
GARAGE PATRICE POULIN ENR.	ENT. & RÉP. DAKOTA VOIRIE	34,13
HAMEL CONSTRUCTION INC.	LOCATION NIVELEUSE (grattage routes)	871,72
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RURAL	117,11
	ÉCLAIRAGE URBAIN	954,76
	STATION POMPAGE GARNEAU	1 423,31
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	466,43
	GARAGE MUNICIPAL	82,60
	STATION POMPAGE RUE LECLERC	88,52
	STATION POMPAGE LAFLEUR	103,35
	CHALET DES SPORTS	289,63
	POSTE INCENDIE	281,90
	ÉCLAIRAGE URBAIN	89,76
	ASCENSEUR	87,12
	DÉGRILLEUR	198,90
	U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	2 174,70

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	BOTTIN LOTBINIÈRE 2007-2008	455,80
INTERFAS EN FIDUCIE	ASSURANCE COLL. OCTOBRE 2007	1 294,35
JOHN MEUNIER INC.	ENT. & RÉP. U/EAU	264,36
KONCEPT LOGIK	AFFICHE COMITÉ FAMILLES	50,00
LAFORST NOVA AQUA	SERV. PROF. MISE AUX NORMES PUITES P1 & P2, PHASE 2 U/EAU POTABLE	4 912,98
LES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ JTD INC.	GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ 3 <sup>ÈME</sup> RANG OUEST	2 173,32
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	AVIS PUBLIC RÉGL. 159-1990 PLAN D'URBANISME & RÉGL. 355-2005 RÈGLEMENT ZONAGE URBANISME	262,09
LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	LIVRES PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL & PLAINES INONDABLES URBANISME	39,17
LES TECHNIQUES DE L'EAU S.D.	AMÉNAGEMENT 3 PUITES D'OBSERVATION U/EAU POTABLE	5 644,74
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE SEPTEMBRE 2007	7 676,12
NOVICOM 2000 INC.	ENT. & RÉP. ÉQUIP. INCENDIE	83,18
ORDINATEURS MERCIER 2001 INC.	CARTOUCHES ENCRE INCENDIE CLAVIER, SOURIS, IMPRIMANTE, CABLE & ROUTEUR INCENDIE	73,95 251,38
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAZ P/RÉPONDANTS LOCATION BOUTEILLES P/R	22,38 27,35
PG GOVERN QC INC.	CHÈQUES LASER SECRÉTARIAT	403,61
PIÈCE D'AUTO ALAIN CÔTÉ	GYROPHARE INCENDIE	132,39
PITNEY BOWES LEASING	LOCATION TIMBREUSE	409,53
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO. 73 & BULLETIN DES LOISIRS	229,95
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	LAMES & PILE INCENDIE PILE INCENDIE PIÈCES & ACC. INCENDIE PIÈCES & ACC. INCENDIE DISTR.SAVON & SAVON INCENDIE CHLORE U/EAU	92,40 4,81 213,97 22,62 41,86 438,14
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE SEPTEMBRE 2007 (ASS.COLL.) REMISE SEPTEMBRE 2007	2 083,38 1 817,34
RESTAURANT LARRY	BRUNCH ÉLUS MUNICIPAUX & FERME LORKA (Prix provincial Ferme Lorka)	216,56
SIFTO CANADA INC.	SEL ADOUCISSEUR U/EAU	3 410,07
SIGNALISATION GIRARD	LIGNAGE CHEMINS & RANGS 2007	7 802,29
SIMON LEMAY EXCAVATION	ENT. & RÉP. (FABRIQUE, PRINCIPALE & BIRON) PIÈRE & SABLE RÉSERVE ENT. & RÉP. (COIN PRINC. & LAURIER) TERRE RÉSERVE TERRE PARC DÉTENTE	510,49 230,18 583,42 131,04 273,48
SNC-LAVALIN INC.	HON. PROF. PLANS & DEVIS RUE LAURIER PLANS & DEVIS RUES FABRIQUE, GARNEAU, MENNAIS, BOURQUE & LEMAY	3 375,77 3 761,03
SOCIÉTÉ PATRIMOINE ET HISTOIRE DES SEIGNEURIES DE LOTBINIÈRE	ACOMPTE TRAVAIL SUR ALBUM PHOTOS PATRIMOINE	1 000,00
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE SEPTEMBRE 2007	227,47
SYSTÈME DE SÉCURITÉ CONCEPT	RACC. CENTRALE (3 MOIS) HÔTEL DE VILLE INCENDIE U/EAU GARAGE MUNICIPAL STATION POMPAGE SAINTE-CROIX DÉGRILLEUR	54,68 54,70 54,70 54,70 54,70 54,70
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	U/EAU ST-ÉDOUARD SERVICE TÉLÉPHONIQUE SEPTEMBRE SERVICE TÉLÉPHONIQUE CRÉDIT U/EAU ST-ÉDOUARD	56,51 962,42 -21,02 56,45
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE	22,05
ULTRAMAR STE-CROIX	DIESEL KUBOTA	19,62

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA	65,43
	ESSENCE DAKOTA	55,01
	DIESEL KUBOTA	20,18
	ESSENCE GMC	80,00
	ESSENCE GMC	84,00
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-2,41
	ESSENCE INCENDIE	39,15
	ESSENCE INCENDIE	60,00
	ESSENCE INCENDIE	72,00
	ESSENCE INCENDIE	31,01
	ESSENCE INCENDIE	55,01
	ESSENCE INCENDIE	126,00
	ESSENCE INCENDIE	60,00
	ESSENCE INCENDIE	84,88
	ESSENCE INCENDIE	103,31
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-6,70
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	140,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>63 648,45</b>

**COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2007**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	AIR PACK (RECHARGE)	790,24
	INSPECTION VISUELLE + AIR PACK	53,56
ARBEAU-FLEURI INC.	TRAVAUX DÉGAGER LUMINAIRE (FACE C.P.E.)	227,90
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	ENTRETIEN ASCENSEUR NOVEMBRE, DÉCEMBRE & JANVIER 2008	632,42
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	GUIDE RÉFÉRENCE DÉROGATIONS MINEURES (12) URB.	201,00
BERGERON & PARIZEAULT NOTAIRES	HON. PROF. (CESSION PARCELLE TERRAIN GAÉTAN LALIBERTÉ)	519,82
BIOLAB – DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	334,44
BOIVIN & GAUVIN INC.	ADAPTEUR & COUPE-TUYAU INCENDIE	509,30
	LUMIÈRE POUR LAMPE INCENDIE	73,79
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	42,00
BUROPLUS ST-EX	MATÉRIEL DE BUREAU	23,47
	MATÉRIEL DE BUREAU	152,75
	MATÉRIEL DE BUREAU	15,01
	CRÉDIT MATÉRIEL DE BUREAU	-19,36
	MATÉRIEL DE BUREAU	12,13
	MATÉRIEL DE BUREAU	104,81
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.	LOCATION NACELLE C/COMM. (PEINTURER FENÊTRES)	427,31
CORPORATE EXPRESS	CLAVIER SECRÉTARIAT	17,08
	TABLE PLIANTE SECRÉTARIAT	67,23
DESROCHES PRODUITS PÉTROLIERS	DIESEL GÉNÉRATRICE U/EAU ST-ÉDOUARD	339,90
	DIESEL GÉNÉRATRICE STATION POMPAGE GARNEAU	620,79
DISTRIBUTION A.B.R.	LAME & AÉROSOL VOIRIE	408,94
DOCUMENT EXPRESS	AVIS MUNICIPAL NO. 74	529,87
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	ENT. & RÉP. PONT 3 <sup>ÈME</sup> RANG EST	586,84
	ENTRETIEN DES RANGS	315,10
	ENT. & RÉP. PONT 3 <sup>ÈME</sup> RANG EST	174,34
	PIERRE CONCASSÉE RÉSERVE	207,31
	ENT. & RÉP. CHEMIN AQUEDUC	871,72
	ENTRÉE SERVICE RUE PRINCIPALE	309,94
	ENTRETIEN FOSSÉ 4 <sup>ÈME</sup> RANG EST	370,34
EXCAVATION RAYNALD BLANCHET INC.	BOÎTE SERVICE RÉSEAU AQUEDUC	119,65

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ENVOI COLIS U/EAU, P/R, INCENDIE & VOIRIE	45,37
FORMATION URGENGE VIE	MÉDICAMENTS P/RÉPONDANTS	44,62
BERTRAND FRÉCHETTE	FRAIS DÉPL. & TÉLÉPHONIQUE (JUN À OCTOBRE)	26,80
GÉRALD LEMAY	FRAIS DÉPLACEMENT U/EAU	40,00
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	684,39
	ENT. & RÉP. LAMPADAIRE (FACE MRC)	168,59
	ENT. & RÉP. MOTEUR POMPE # 1 (STATION POMPAGE LAFLEUR)	68,37
ICETEC REFRIGÉRATION INC.	ENTR. & RÉP. DÉGRILLEUR	306,75
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	FEUILLES DE RÉOLUTION	182,32
JOSÉE DESRUISSEAU	PLAN DIRECTEUR LOISIR (Étape # 1)	2 000,00
LA RELIURE ST-DENIS INC.	RELIURE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	221,34
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	248,70
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	243,40
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	31,75
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	58,20
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	57,14
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	49,72
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	45,53
LES PLANCHERS DE BÉTON HÉBERT INC.	POSE STUCCO C/COMM.	337,29
	CIMENT PERRON C/COMM.	56,98
LES P'TITS MOTEURS ENR.	ENT. & RÉP. SCIE MÉCANIQUE VOIRIE	47,07
	ENT. & RÉP. TONDEUSE VOIRIE	19,08
MERCERIE STE-CROIX ENR.	SARRAUS U/EAU ST-ÉDOUARD	112,64
MRC DE LOTBINIÈRE	PLANS URBANISME	59,00
	PLANS URBANISME	24,00
ORDINATEURS MERCIER 2001 INC.	ROUTEUR SANS FIL SECRETARIAT	57,77
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAS P/RÉPONDANTS	22,38
	GAS P/RÉPONDANTS	22,38
PAVAGE LAGACÉ & FRÈRES	RAPIÉÇAGE PTE PLATON	2 984,35
	RAPIÉÇAGE 3 <sup>ÈME</sup> RANG EST	3 173,05
PETITE CAISSE CHRISTIANE	CADEAUX PARTY NOEL	65,74
	CLÉ C/COMM.	2,15
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	VIN, CADEAUX PARTY NOEL	67,26
PETITE CAISSE SENTIERS PÉDESTRES	PINCEAUX & CORROSTOP SENTIER PÉDESTRE	41,00
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	ÉTUI TRANSP. ÉPIPEN P/RÉPONDANTS	12,96
	ÉPIPEN P/RÉPONDANTS	379,96
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	ENT. & RÉP. U/EAU ST-ÉDOUARD	989,27
	ENT. & RÉP. ST. POMPAGE, R.ÉGOUT	1 363,13
QUÉBEC MUNICIPAL	ADHÉSION 2008	313,36
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	MASSE VOIRIE	21,09
	MANCHON, PINCEAU & CORROSTOP C/COMM.	56,10
	BARDEAU REMPART C/COMM.	18,38
	FACIA C/COMM.	17,08
	DRAIN & MANCHON VOIRIE	18,59
	FLEXTRA C/COMM.	5,68
	DRAIN (RUE LECLERC)	159,51
	GLOBE & PILE U/EAU	26,10
	BALAI GAZON VOIRIE	15,11
	RUBAN & MANCHE U/EAU, VOIRIE	14,53
	AMPOULE & LAVE LEG. C/COMM.	6,97
	RETOUR LAVE LEGUMES C/COMM.	-5,13
	RETOUR LATTE VOIRIE	-9,00
	CHLORE U/EAU ST-ÉDOUARD & RÉSEAU D'AQUEDUC	415,35
	PIÈCES & ACC. U/EAU & VOIRIE	42,70

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE OCTOBRE 2007	9 580,96
SIEMENS WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	PIÈCES POMPE DOSEUSE U/EAU ST-ÉDOUARD	313,43
SIGNO TECH INC.	BALISE SIGNALISATION & STABILISATEUR VOIRIE	1 005,26
STÉPHANE MILOT	FRAIS RÉUNION CONSEIL BUDGET	27,41
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN INCENDIE	31,70
	BONBONS HALLOWEEN	11,38
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV.AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ (4 <sup>ième</sup> VERS.)	56 320,00
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS	HON.PROF. COUR MUN. (SÉBASTIEN FORTIER & ANITA MUTZL C.)	4 201,53
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA	55,00
	ESSENCE GMC	93,00
	DIESEL KUBOTA	19,62
	DIESEL KUBOTA	17,10
	ESSENCE DIV. ÉQUIPEMENTS VOIRIE	21,44
	ESSENCE DAKOTA	62,03
	ESSENCE DAKOTA	93,00
	ESSENCE GMC	50,00
	ESSENCE DAKOTA	92,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>96 511,37</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>193 557,33</b>

**TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Code Budgétaire	Budget Actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02 12000 412	1 500	2 014	2 200	02 21000 441	232 305	231 605
02 22000 310	1 050	1 211	1 211	02 22000 454	8 000	7 839
02 22000 349	200	320	320	02 22000 454	7 839	7 719
02 22000 631	2 000	2 277	2 500	02 22000 454	7 719	7 219
02 22000 650	3 160	3 323	3 323	02 22000 454	7 219	7 056
02 22001 443	1 020	1 067	1 067	02 22000 454	7 056	7 009
02 32000 310	800	1 127	1 200	02 32000 526	2 500	2 100
02 32000 670	375	497	575	02 32000 526	2 100	1 900
02 34050 521	1 000	1 078	1 500	02 32060 521	7 000	6 500
02 41200 521	10 000	10 754	10 800	02 41300 521	16 000	15 200
02 41201 140	44 517	43 662	53 517	02 32000 140	38 920	29 920
02 41200 200	17 660	14 878	19 460	02 32000 200	7 710	5 910
22 32014 721	0	3 198	3 200	22 32003 721	22 000	17 300
22 32053 721	15 000	16 193	16 200			
22 34000 721	1 800	2 099	2 100			
02 61000 412	20 000	21 142	27 900	02 52000 963	30 196	22 296
02 69000 335	1 000	3 552	3 550	02 61000 419	1 000	0
				02 62100 341	7 000	5 600
				02 63100 419	2 000	1 850
02 70120 522	1 740	2 060	2 740	02 92109 840	35 032	34 032
02 70120 660	3 000	2 269	3 800	02 92109 840	34 032	33 232
02 70125 522	250	1 322	1 750	02 92109 840	33 232	31 732
02 70120 443	2 800	3 152	3 300	02 33000 443	51 381	50 881
02 70151 140	7 045	11 579	11 595	02 70150 140	3 685	0
				02 70150 200	2 525	1 660
02 70135 200	0	169	200	02 70150 454	300	100
02 70150 341	225	468	475	02 70150 322	400	150
02 70135 140	0	1 057	1 300	02 70150 522	12 965	11 665
02 70135 526	0	303	500	02 70150 522	11 665	11 165
02 70150 447	300	2 365	2 400	02 70150 522	11 165	9 065
22 70150 726	0	0	850	02 70150 649	500	100
				02 70150 670	450	0
03 60000 000	60 170	85 495	61 020	21 61000 000	60 170	61 020
22 41503 721	0	12 906	20 000	22 41200 721	20 000	0
22 41500 721	2 265	1 965	2 947	02 32001 411	700	18
03 62001 000	94 100	204 355	94 782	21 62001 000	94 100	94 782

+ 44 314

- 44 314

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANTS # 10-2007

276-2007

### RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 01 novembre 2007 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

277-2007

### NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de nommer monsieur Jean-Pierre Ducruc pour agir à titre de maire suppléant pour les six prochains mois en remplacement de monsieur Jean Lafleur.

Que le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

278-2007

### SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-CROIX

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement :

Que Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

Que ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général et secrétaire-trésorier ou de vacance dans la charge de directeur général et secrétaire-trésorier, que France Dubuc, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

Que la présente résolution entrera en vigueur à compter du 07 novembre 2007, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

279-2007

### MANDAT DES CONSEILLERS

Monsieur Jacques Gauthier présente à chacun des élus les mandats dont ils auront la responsabilité, savoir :

<i>Secteurs</i>	<i>Noms</i>	<i>R = Responsable A = Adjoint</i>
Agriculture	Michel Cameron Jean-Pierre Ducruc	<b>R</b> <b>A</b>
Centre Plein Air et embellissement	Jacques Gauthier Bechmans Dancause	<b>R</b> <b>A</b>
Eau potable/eaux usées et environnement	Jean-Pierre Ducruc Jacques Gauthier	<b>R</b> <b>A</b>
Hôtel de ville	Jean Lafleur Berchmans Dancause	<b>R</b> <b>A</b>
Incendie et sécurité publique	Gratien Tardif Michel Cameron	<b>R</b> <b>A</b>



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007

Office municipal d'habitation	Berchmans Dancause Jacques Gauthier	<b>R</b> <b>A</b>
Patrimoine/culture et loisirs	Jean-Pierre Ducruc Michel Cameron	<b>R</b> <b>A</b>
Politique familiale	Gratien Tardif Jacques Gauthier	<b>R</b> <b>A</b>
Promotion et développement économique	Michel Routhier Jean Lafleur	<b>R</b> <b>A</b>
Relation de travail	Berchmans Dancause Jacques Gauthier	<b>R</b> <b>A</b>
Aréna	Michel Routhier Gratien Tardif	<b>R</b> <b>A</b>
Transport adapté	Michel Routhier Gratien Tardif	<b>R</b> <b>A</b>
Urbanisme	Jean-Pierre Ducruc Michel Cameron	<b>R</b> <b>R</b>
Voirie	Michel Routhier Michel Cameron	<b>R (secteur urbain)</b> <b>R (secteur rural)</b>

\* Le maire est membre d'office sur tous les comités.

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les mandats tels que présentés.

La présente résolution abroge la résolution numéro 264-2006 et toute résolution antérieure de même nature.

### DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2006 (ART. 955 C.M.)

Une copie du rapport du maire est remise à chacun des membres du conseil et sera distribuée gratuitement à tous les concitoyens de la municipalité de Sainte-Croix. Les lecteurs y retrouveront le discours de M. Jacques Gauthier, maire de la municipalité de Sainte-Croix ainsi que la situation financière actuelle 2007, la liste des contrats octroyés et la rémunération des élus.

280-2007

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 398-2007 « RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE »

**ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

**ATTENDU QUE** ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

**ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

**ATTENDU QU'**en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

**CONSIDÉRANT** le Règlement à l'effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats numéro 303-2001 adopté le 11 décembre 2001;

**ATTENDU QUE** l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 02<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre 2007 relativement à ce règlement.

Il est proposé par : Jean-Pierre Ducruc

Appuyé par : Gratien Tardif

et résolu unanimement :

**QUE** le règlement portant le numéro 398-2007 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.

**QUE** le règlement numéro 398-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 398-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

281-2007

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2007 « DÉLÉGATION DE POUVOIR »**

**ATTENDU QUE** le conseil peut faire, amender ou abroger des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité suivant l'article 961.1 du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe déjà un tel règlement pour la municipalité de Sainte-Croix portant le numéro 303-2001;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir autorisées par ce règlement ne correspondent plus aux besoins de l'administration présente et doivent être révisées;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 02<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre 2007 relativement à ce règlement.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause**

**APPUYÉ PAR : Jean Lafleur**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement numéro 399-2007 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

**QUE** le règlement numéro 399-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 399-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

282-2007

#### **COMPTE À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### **CENTRE CULTUREL**

##### **SALAIRES DE OCTOBRE 2007A-10 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 23 SEPTEMBRE 2007 AU 27 OCTOBRE 2007	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 930,45
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE MAINTENANCE & RESTAURANT	13 259,45
	AVANTAGES SOCIAUX	2 502,22
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19 692,12</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**COMPTES PAYÉS OCTOBRE 2007A-10 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	378,69
	ACHATS RESTAURANT	515,78
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ENT. & RÉP. SYSTEME RÉFRIG. MATÉRIAUX (CRÉDIT)	1 400,77 -570,89
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	149,90
CLAUDE LECLERC	BOTTINES DE TRAVAIL	123,00
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	249,76
	ACHATS RESTAURANT	434,00
	ACHATS RESTAURANT (CRÉDIT)	-38,54
	ACHATS RESTAURANT (CRÉDIT)	-44,16
	ACHATS RESTAURANT	300,68
	ACHATS RESTAURANT	474,81
	ACHATS RESTAURANT (CRÉDIT)	-58,62
	ACHATS RESTAURANT	170,17
GASTON BEAUDET	ENT. ÉQUIP. RESTAURANT	485,94
	ENT. ÉQUIP. BAR	501,55
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. & RÉP. REFRIGÉRATION	68,37
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	2 275,84
	GLACE	5 227,04
INTERFAS EN FIDUCIE	ASSURANCE COLL. OCT. 2007	1 218,45
L'ART AZ	ENT. & RÉP. TABLEAU	278,98
LES ENTREPRISES ROBERT CÔTÉ	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	140,29
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	ACHATS RESTAURANT	98,20
	ACHATS RESTAURANT	98,20
	ACHATS RESTAURANT	98,20
	ACHATS RESTAURANT	137,48
	ACHATS RESTAURANT	98,20
MG SERVICE ENR.	ENT. & RÉP. SURFAÇEUSE	1 581,84
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE SEPTEMBRE	2 670,77
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	2 984,18
	ACHATS BAR	2 651,98
PAUSE-CAFÉ SOLEIL	ACHATS RESTAURANT	180,04
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	ACHATS RESTAURANT	26,72
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE SEPTEMBRE (ASS.COLL.)	528,59
	REMISE SEPTEMBRE	827,81
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P.	43,82
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE SEPTEMBRE	151,34
STAR CHOICE TELEVISION NETWORK INC.	SERVICE CABLE	61,52
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	ACHATS RESTAURANT	3,04
	ACHATS RESTAURANT	2,59
	ACHATS RESTAURANT	12,61
	ACHATS RESTAURANT	17,86
TÉLUS COMMUNICATION	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	303,24
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>26 310,04</b>

**COMPTES À PAYER OCTOBRE 2007A-10**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIDE INFORMATIQUE G.GOSSELIN	ENT. & RÉP. ORDINATEUR	113,95
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURES DE BUREAU	72,63
	FOURNITURES DE BUREAU	4,54
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	181,10
CLAUDE LECLERC	FRAIS DÉPLACEMENT (COURS SECOURISME ST-FLAVIEN)	26,24
CLINIQUE DU COPIEUR	ENT. & RÉP. PHOTOCOPIEUR	180,75
LES EMBALLAGES L.BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	105,70
MATHIEU LAMBERT	RAMPES (2) SURFAÇEUSE	319,06
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	ENLÈVEMENT ORDURES OCTO- BRE 2007	154,06
PASCALE LAMBERT	SOULIERS	125,33

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007

PAUSE-CAFÉ SOLEIL	ACHATS RESTAURANT	58,12
PETITE CAISSE	RENFL. OCT. (ACHATS REST., ACHATS BAR, TIMBRES-POSTE, PIÈCES & ACC. & S.A.Q.)	246,31
	RENFL. OCT. (ACHATS REST., PIÈCES & ACC.)	47,16
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	ACHATS RESTAURANT	19,52
	ACHATS RESTAURANT	16,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 670,47</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>47 672,63</b>

283-2007

### RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 31 octobre 2007 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

284-2007

### ENGAGEMENT DE MME ÉLIZABETH GARNEAU, PRÉPOSÉE AU COMPTOIR LUNCH

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Élisabeth Garneau pour agir à titre de préposée au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 28 septembre 2007

Rémunération : 9.26 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

---

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 35 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (grand-père de trois enfants et fille membre du comité).

---

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

285-2007

### CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX

Madame Denise Dumont, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser au «Club de patinage artistique Ste-Croix» une somme de 10,00 \$ par enfant inscrit et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 420,00 \$ selon la liste déposée, et ce dans le cadre de leur saison 2007-2008.

---

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 37 heures.

---

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

286-2007

### DÉMISSION DE M. MARC LAUZÉ, PRÉVENTIONNISTE

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de monsieur Marc Lauzé, à compter du 23 septembre 2007, à titre de technicien en prévention incendie et pompier volontaire depuis les dix-neuf dernières années au Services des incendies de Sainte-Croix et de l'Association des pompiers volontaires de Sainte-Croix.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Marc Lauzé et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

287-2007

### **ENGAGEMENT DE M. CHARLES-DIDIER LAMONTAGNE, POMPIER VOLONTAIRE**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager monsieur Charles-Didier Lamontagne pour agir à titre de pompier volontaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

288-2007

### **SOUSSION(S) POUR APPAREILS RESPIRATOIRES (4)**

**ATTENDU** la résolution numéro 050-2007 et le règlement d'emprunt numéro 386-2007;

Trois (3) soumissions reçues :

- |                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| ➤ Prévention Sécurel inc.      | 17 420,49 \$ |
| ➤ Aréo-Feu ltée                | 18 026,89 \$ |
| ➤ Protection incendie CFS ltée | 19 684,09 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Prévention Sécurel inc. pour le prix de 17 420,49 \$, taxes incluses.

289-2007

### **SOUSSION(S) POUR ÉQUIPEMENT DE STABILISATION**

**ATTENDU** la demande de l'Association des pompiers volontaires de Ste-Croix relativement à la recommandation pour l'acquisition d'équipement de stabilisation qui servira à stabiliser les véhicules lors d'intervention, selon leur lettre datée du 17 octobre 2007;

**ATTENDU QUE** l'Association subventionnera la totalité de l'achat de cet équipement;

Une (1) soumission reçue :

- |                  |             |
|------------------|-------------|
| ➤ CMP Mayer inc. | 4 495,33 \$ |
|------------------|-------------|

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à CMP Mayer inc. pour le prix de 4 495,33 \$, taxes incluses.

**ET** d'accepter la subvention de l'Association des pompiers volontaires de Ste-Croix au montant net de 4 258,63 \$.

## **URBANISME**

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (17 OCTOBRE 2007)**

#### **DÉPÔT**

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 17 octobre 2007.

### **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

290-2007

### **DOSSIER DE M. JEAN-PIERRE ALLARD, LOT 152-P**

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation a été présentée pour une aliénation et une utilisation autre qu'agricole sur le lot 152-P;

**ATTENDU QUE** la parcelle visée est une partie de la falaise;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**ATTENDU QUE** ce secteur n'est pas propice à l'agriculture due aux contraintes naturelles (falaise et superficie du terrain);

**ATTENDU QUE** la construction de nouvelles résidences secondaires dans ce secteur est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche pour de la construction résidentielle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U56-2007 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Jean-Pierre Allard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

291-2007

#### **DOSSIER DE M. CLAUDE CÔTÉ, LOT 192-1**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Claude Côté et localisée au : 24 côte du Nord, Sainte-Croix, lot 192-1, qui vise à réduire la marge de recul latérale afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Claude Côté, lot 192-1.

### **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 355-2005**

292-2007

#### **DOSSIER DE M. ALAIN LECLERC, LOT 66-P**

**ATTENDU QU'**une demande d'amendement a été déposée pour le lot 66-P aux fins de permettre la construction d'une résidence principale non reliée au réseau d'égout de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le terrain est desservi seulement par l'aqueduc municipal et qu'une partie de la zone 09-H est desservi par le réseau d'égout (environ 8 terrains);

**CONSIDÉRANT** la recommandation U54-2007 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, laquelle devra être autorisée selon les procédures habituelles et conformément à la loi.

### **PROJET DE RÈGLEMENT**

293-2007

#### **PLAN D'URBANISME NUMÉRO 387-2007**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il convient maintenant de procéder à une refonte complète du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'adopter un nouveau plan d'urbanisme qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 387-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 387-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 387-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

294-2007

### **PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 388-2007**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il convient maintenant de procéder à une refonte complète des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement des permis et certificats qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Gratien Tardif**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 388-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 388-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 388-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

295-2007

### **ZONAGE NUMÉRO 389-2007**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il convient maintenant de procéder à une refonte complète des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement de zonage qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Gratien Tardif**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 389-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 389-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 389-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

296-2007

### **LOTISSEMENT NUMÉRO 390-2007**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il convient maintenant de procéder à une refonte complète des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement de lotissement qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Jean Lafleur**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 390-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 390-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 390-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

297-2007

### **CONSTRUCTION NUMÉRO 391-2007**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il convient maintenant de procéder à une refonte complète des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement de construction qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**



**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 391-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 391-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 391-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

298-2007

**CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS NUMÉRO 400-2007**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'IL** y a avantage à ce que les conditions d'émission des permis soient plutôt régies par un règlement distinct adopté en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Gratien Tardif**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 400-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 400-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 400-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

**VOIRIE**

**RÉFECTION DES RUES GARNEAU, DE LA FABRIQUE, DE LA MENNAIS, BOURQUE ET LEMAY**

299-2007

**DIRECTIVE DE CHANGEMENT N<sup>o</sup> 1 (FOURNITURE DE MATÉRIAUX)**

**ATTENDU** la directive de changement n<sup>o</sup> 1 préparée par Les Excavations Ste-Croix inc., et datée du 30 octobre 2007 pour le prix de 35 032.79 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la fourniture de matériaux MG-112 en remplacement des matériaux « décohesionnés » jugés non-récupérables est nécessaire à la réalisation du projet;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

300-2007

**DIRECTIVE DE CHANGEMENT N<sup>o</sup> 2 (ENTRÉE DE SERVICE PLUVIALE)**

**ATTENDU** la directive de changement n<sup>o</sup> 2 préparée par Les Excavations Ste-Croix inc., et datée du 30 octobre 2007 pour le prix de 2 534,55 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** le débranchement d'une entrée de service pluviale branchée sur le réseau sanitaire est nécessaire à la réalisation du projet;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

301-2007

### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

ATTENDU la résolution numéro 218-2007;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 1 relativement aux travaux de réfection des rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay, selon la recommandation de SNC-Lavalin inc., et d'autoriser le paiement d'une somme de 249 346,41 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc., telle que plus amplement détaillée au bordereau de travaux daté du 29 octobre 2007.

302-2007

### ÉTAT DU COÛT DES TRAVAUX (PROVISOIRE) ET FINANCEMENT PERMANENT

♦ Les Excavations Ste-Croix inc. (contrat)	277 051,57 \$
♦ Les Excavations Ste-Croix inc. (directive de changement n° 1)	35 032,79 \$
♦ Les Excavations Ste-Croix inc. (directive de changement n° 2)	2 534,55 \$
♦ Éco Génie inc. (analyse du site)	854,63 \$
♦ Transcontinental (publication de l'appel d'offres)	400,99 \$
♦ Laboratoire de Matériaux du Québec inc. (laboratoire)	4 379,10 \$
♦ LVM-Technisol inc. (estimation laboratoire)	± 5 000,00 \$
♦ Veolia ES services d'assainissement inc. (inspection télévisée des conduites d'égout et recherche de fuites)	3 424,05 \$
♦ SNC-Lavalin inc. (plans et devis)	16 133,25 \$
♦ SNC-Lavalin inc. (estimation surveillance des travaux)	± 5 000,00 \$

**349 810,93 \$**

♦ (-) Retour de taxes (TPS) - 21 489,04 \$

**Coût net du projet :** 328 321,89 \$

♦ (-) Subvention « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » - 27 000,00 \$  
♦ (-) Affectation surplus ex-village - 11 007,89 \$

**Financement permanent requis :** **290 314,00 \$**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 290 314,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 393-2007.

303-2007

### PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay au montant de 349 810,93 \$, et pour un montant subventionné de 27,000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues mentionnées dont la gestion incombe à la municipalité.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne feront pas l'objet d'une autre subvention.

### DROIT DE PASSAGE

304-2007

### FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (VTT)

ATTENDU la demande de la Fédération québécoise des Clubs Quads (VTT) datée du 26 octobre 2007;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**ATTENDU** le tracé reçu par la Fédération;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser la Fédération québécoise des Clubs Quads (VTT) d'utiliser le tracé projeté pour la saison hivernale 2007-2008 couvrant la période du 01 décembre 2007 au 01 avril 2008.

**QUE** le maire, monsieur Jacques Gauthier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bertrand Fréchette, sont autorisés à signer ledit projet d'entente.

### **ENTREPOSAGE DES NEIGES USÉES MUNICIPALES**

305-2007

#### **CONTRAT DE SERVICES AVEC TUYAUTERIE CANADA LTÉE/CANADA PIPE LTD**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a besoin d'un espace afin d'entreposer les neiges usées municipales selon les nouvelles normes gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement actuel dans le chemin de l'Aqueduc est beaucoup trop petit pour procéder à des aménagements futurs;

**CONSIDÉRANT QUE** Tuyauterie Canada Ltée/Canada Pipe Ltd dispose déjà d'un emplacement dans la rue Laurier lequel est conforme aux normes gouvernementales et suffisant pour combler nos besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons eu accès à cet emplacement tout au cours de l'hiver 2007, à titre d'essai et modalités à court terme;

**ATTENDU** le projet de contrat de services avec Tuyauterie Canada Ltée/Canada Pipe Ltd;

- Tarification annuelle : 3 200 \$, en sus des taxes et des frais inhérents à l'exploitation du site;
- Durée : 25 ans (du 01 décembre 2007 au 30 novembre 2032);
- Reconduction tacite : Par période de 5 ans.

**ATTENDU QUE** tous les frais d'honoraires professionnels pour procéder à cette location sont aux frais de la municipalité de Sainte-Croix;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le contrat de services à intervenir avec Tuyauterie Canada Ltée/Canada Pipe Ltd tel que présenté.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat de services.

La présente résolution abroge la résolution numéro 153-2007.

306-2007

#### **EXTRA AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS (LES ENTREPRISES J.-R AUGER)**

**ATTENDU** le contrat d'entreprise pour l'entretien d'hiver des trottoirs de la rue Principale entre la municipalité et Les Entreprises J.-R. Auger intervenu le 8 mai 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** la longueur des trottoirs est de 1 500 mètres selon ledit contrat;

**CONSIDÉRANT** le nouvel emplacement pour l'entreposage des neiges usées municipales selon le contrat de services avec Tuyauterie Canada Ltée/Canada Pipe Ltd;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons eu accès à cet emplacement tout au cours de la saison hivernale 2006/2007;

**ATTENDU QUE** Les Entreprises J.-R. Auger demande un surplus au contrat pour la saison 2006/2007 au montant de 1 899 \$ et pour la saison 2007/2008 au montant de 3 753 \$ afin de permettre le transport de la neige usée au nouveau site;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**CONSIDÉRANT** le prolongement du trottoir de la rue Principale de 75 mètres et du trottoir de la rue de la Mennais de 140 mètres;

**ATTENDU** le surplus pour la saison 2007/2008 au montant de 2 430 \$ afin de permettre le déneigement des prolongement des trottoirs;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'extra global proposé pour 2006/2007 au montant de 1 899 \$ et pour 2007/2008 au montant de 6 183 \$, en sus des taxes, au contrat de déneigement des trottoirs échéant en mai 2008.

### **CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR DE 75 M. INTERSECTION HAMEL/PRINCIPALE VERS L'OUEST**

307-2007

#### **ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT**

**ATTENDU** la résolution numéro 224-2007;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les travaux de construction d'un trottoir de 75 m. à l'intersection des rues Hamel et Principale, selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 15 383,25 \$ à « Les Excavations Ste-Croix inc. », telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3934 datée du 29 octobre 2007.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD**

#### **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN 3<sup>ième</sup> PUIITS ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD**

308-2007

#### **PARTICIPATION FINANCIÈRE N<sup>o</sup> 8 DE SAINT-ÉDOUARD (ROCHE LTÉE)**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 9 715,50 \$ relativement aux honoraires professionnels aux travaux du projet de construction d'un 3<sup>ième</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard (plans et devis), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF700086 datée du 30 octobre 2007.

309-2007

#### **PARTICIPATION FINANCIÈRE N<sup>o</sup> 9 DE SAINT-ÉDOUARD (GNP INC.)**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 84 067,77 \$ relativement au contrat pour les travaux du projet de construction d'un 3<sup>ième</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF700088 datée du 30 octobre 2007.

### **FINANCEMENT TEMPORAIRE**

310-2007

#### **RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 385-2007**

**ATTENDU QUE** les travaux de construction d'un 3<sup>ième</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard en vertu du règlement numéro 385-2007 sont débutés;

**ATTENDU QUE** le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions est de 822 767 \$;

**ATTENDU QUE** la fin des travaux est prévue en décembre 2008 et que nous aurons besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

**ATTENDU QUE** l'article 1093 du Code municipal du Québec nous autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à obtenir le financement proposé auprès de la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière selon la progression des déboursés à effectuer.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007**

**COMITÉ FAMILLES DE SAINTE-CROIX**

311-2007

**DÉPÔTS DES RAPPORTS DU 25 AVRIL ET DU 19 SEPTEMBRE 2007**

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le dépôt des procès-verbaux du 25 avril et du 19 septembre 2007 du comité Familles de Sainte-Croix tel que présenté.

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX**

312-2007

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2007**

ATTENDU la rénovation des murs extérieurs des bâtiments de la rue Lafleur;

ATTENDU le rapport d'approbation du budget 2007 de la Société d'habitation du Québec daté du 16 octobre 2007;

ATTENDU QU'un budget supplémentaire de 55 000,00 \$ est alors requis;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 55 000,00 \$, lequel sera résorbé à raison de 90% par la S.H.Q., et 10% par la municipalité, soit 5 500,00 \$.

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conteneur pour les verts serait plein... à vérifier par le directeur des travaux publics.

313-2007

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 09 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier